



Assemblée du conseil, lundi 14 décembre, à 20 h présidée par la mairesse Monique Monette Laroche.

Présences et commentaires
Luce Lépine fait part du résultat de la guignolée du 12 décembre à Sainte-Anne-des-Lacs qui a rapporté 12000\$ et des denrées en quantité – Normand Lamarche

annonce que la réunion pour l'agrandissement de la bibliothèque aura lieu le 21 janvier 2016 – Serge Grégoire annonce que le coût de la sécurité publique va être réduit de 8,8% pour passer de 759000\$ à 693000\$, soit une réduction de

66000\$ pour la nouvelle année – Jean Sébastien Vaillancourt annonce que le budget projeté pour la voirie a été respecté en 2015 – Sylvain Charron annonce que le rapport des étudiants de McGill pour le comité de transport a été déposé – Sylvain Harvey annonce qu'il y aura une consultation publique pour le comité de transport.

ronnement de Serge Bureau pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017.

Embauche de quatre nouveaux pompiers, la conseillère Luce Lépine s'abstient de voter, lien de parenté avec un des nouveaux candidats.

Questions du public

Un contribuable mentionne que les bornes pour incendie sont non fonctionnelles et qu'il y a une forme d'amateurisme et d'incompétence pour expliquer cette situation. Le conseiller Serge Grégoire a répondu que les mesures correctives seront prises pour corriger la situation.

M^{me} Charbonneau veut connaître l'échéancier des travaux du centre communautaire (église). La mairesse a répondu « Juin 2016 », et elle a été moins explicite pour l'espace réservé au culte.

Trois résidents du chemin des Conifères, M^{me} Doyon et messieurs Blondeau et Parent se sont insurgés sur la manière dont les travaux de voirie sont effectués dans ce secteur, allant jusqu'à dire que c'était presque un cauchemar de voir l'abattage des arbres pour permettre le nouveau chemin. La mairesse a pris connaissance de la situation et verra à apporter les corrections nécessaires.

Monsieur Bergeron s'inquiète de la variation du niveau du lac Ouimet. L'échevin Grégoire a répondu que la municipalité devra investir 50 000\$ pendant trois ans pour la consolidation des barrages de la municipalité.

L'assemblée s'est terminée à 21 h 25.

Entrefilet

L'assemblée publique pour le budget aura lieu le lundi 21 décembre.

Les comptes payés pour le mois de novembre sont de 302 443\$ et les payables sont de 225 438\$.

Le comité pour la sélection d'une adjointe administrative sera formé de la mairesse, du conseiller municipal Sylvain Harvey et du directeur général Jean-François René.

La cotisation pour l'adhésion à l'Union des Municipalités sera de 1871\$ en 2016 et celle de la FADOC des Laurentides 125\$.

Modification au projet d'accès à l'eau de l'île Benoît: le montant révisé sera de 65 922\$, une nouvelle demande de subvention sera présentée au Fonds du Pacte rural, en sus de celle déjà reçue de 25 000\$. Cette proposition a entraîné la dissidence du conseiller Sylvain Harvey.

L'installation d'un drain français au centre communautaire (église) sera de 15 000\$.

Modification à la caserne des pompiers pour l'aménagement « pierre sous dalle » au montant de 10 266\$; nouvelle dissidence du conseiller Sylvain Harvey.

Renouvellement du mandat au sein du Comité consultatif en envi-

Immeubles des Lacs
Agence immobilière

*Je vous souhaite un
Joyeux Noël et
un monde de joies
pour l'année
qui vient !*



**Certifiée
PRO DU NORD**

Andrée Cousineau
Courtier immobilier agréé
450 224-4483
www.immeublesdeslacs.com
acousineau@immeublesdeslacs.com



Transfert de dossiers dans le comté Laurentides-Labelle

Un bel exemple de professionnalisme

VALÉRIE LÉPINE

Le 25 novembre dernier, un communiqué de presse issu du bureau du nouveau député libéral de la circonscription de Laurentides-Labelle, David Graham, annonçait, entre autres, que les membres de son équipe avaient obtenu du bureau de Marc-André Morin, député sortant du NPD, le transfert des dossiers en cours d'analyse.

Pour faire ce transfert de façon éthique, Gabriel Dagenais, adjoint de circonscription de l'ex-député Morin, a dû rejoindre chacune des personnes pour qui il y avait un dossier ouvert et leur faire signer un formulaire permettant de divulguer leurs informations personnelles. C'est seulement après avoir suivi cette procédure que M. Dagenais a pu transmettre les dossiers en cours d'analyse à l'équipe de M. Graham.

Marc-André Morin n'avait pas eu cette chance lors de son entrée en fonction il y a quatre ans. Il a souligné qu'à son arrivée en 2011, son équipe était partie de rien. Il avait dû rebâtir les dossiers, ce qui avait entraîné des délais supplémentaires pour les citoyens. Cette fois-ci, M. Morin tenait à mettre les citoyens au-dessus de la partisanerie.